

Compte-rendu du stage

« enseignants documentalistes »

Reims 31 janvier 2008

Animé par Elodie Cutrona, Brigitte Lopez et Vassilia Margaria du S4.

15 stagiaires étaient présents au stage : une venant d'un LP, 7 exerçant en lycée et 7 en collège. 10 travaillent dans des établissements situés à Reims ou en périphérie, 3 dans des zones rurales, 1 dans une ville moyenne.

Elodie Cutrona accueille les stagiaires et présente Vassilia Margaria, du Groupe Documentation au SNES National. Celui-ci est composé de Vassilia, Jean-Pierre Hennuyer, Danielle Courtoux, Dominique Chabant et Patrick Lainé. Il tient une permanence tous les jeudis au 01 40 63 29 32. L'adresse est documentalistes@snes.edu

Le secteur « contenus » se charge plus particulièrement des programmes d'enseignement et des pratiques pédagogiques. Le Groupe Documentation appartient à ce secteur, au même titre que les Groupes Lettres, Histoire- Géographie... Le Groupe Documentation travaille avec des relais régionaux réunis dans un collectif national. Les réflexions du groupe et du collectif ont été publiées dans une US « spéciale enseignants- documentalistes parue en février 2008 : <http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?article3636>.

Ce stage est le premier d'une série de stages organisés dans les S3 pour les professeurs documentalistes. Ils vont servir de base à la constitution du « livre noir des documentalistes » qui servira à faire remonter nos revendications au Ministère.

1) BILAN DU MOUVEMENT

Brigitte Lopez présente un rapide aperçu du mouvement 2007.

19 postes vacants ont été publiés après l'intra, à l'issue de celui-ci, il restait 7 postes non pourvus, surtout dans les Ardennes. Les TZR (6) ont été nommés sur des postes fixes.

Les autres postes ont été pourvus par des maîtres-auxiliaires, certains par des contractuels (LP de Revin, Lycée de Givet), un professeur de mathématiques a été affecté sur le LP de Tinquieux.

Comme l'an passé, on peut déplorer le manque de formation proposé à ces personnels et réclamer encore une fois la création de postes, ce qui passe par l'augmentation de postes proposés au CAPES.

Nous suivrons précisément le mouvement 2008 et en communiquerons l'évolution aux collègues.

Au niveau national, la situation n'est guère plus brillante si l'on considère l'évolution du nombre de postes mis au concours.

Le bilan des recrutements est publié dans la rubrique « les chiffres du métier » du site internet des enseignants- documentalistes :

<http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?rubrique426>

En 2008, le total de **192 postes aux CAPES (externe, interne et 3ème voie)** est loin de compenser les départs prévus qui sont :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
------	------	------	------	------	------	------

583	549	531	490	426	362	343
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Projections de départs (DEPP, 2008)

192/531 : le calcul est vite fait, l'augmentation du nombre de nouveaux certifiés s'impose !!

2) DEBAT SUR LA PROFESSION :

Vassilia Margaria anime ce débat.

Il faut prendre l'avenir de notre profession en main et le seul moyen de s'en sortir par le haut est de mettre en avant l'ensemble de nos revendications pédagogiques. Car si l'on s'en tient au discours de l'inspection, un documentaliste pour deux ou trois établissements suffirait : il ou elle ne serait plus qu'un superviseur, dirigeant une équipe de personnels plus ou moins qualifiés.

Deux questionnaires du SNES ont permis de sonder plus de 900 collègues. Leurs réponses sont analysées dans la dernière US « spéciale enseignants documentalistes ».

Les trois principales revendications sont :

- augmentation du recrutement
- inspection spécifique
- un corps d'aides- documentalistes.

L'idée de l'instauration d'un curriculum des compétences info- documentaires devant être acquises par les élèves à l'issue du second degré fait son chemin. Comme le dit J.L. Charbonnier, derrière les compétences, il y a des notions à acquérir. La progression des apprentissages documentaires doit amener à des pistes pédagogiques (voir référentiel des compétences de 1997 et « les savoirs scolaires en information- documentation » de 2007¹).

Éléments du débat

Il suffit de lire l'article du Monde de l'Education de février 2008, qui parle de Flexi-profs pour comprendre. Ceux- ci auraient à accomplir, en suivant le rapport Pochard

1 Production d'un groupe de travail de la Fadben publiée dans le numéro de Médiadoc de mars 2007 qui peut être commandé en ligne sur leur site : <http://www.fadben.asso.fr/>

4 à 6 heures dans l'établissement.. pour quoi faire ? Ouvrir les CDI dans le cadre de l'accompagnement éducatif par exemple !

La réforme des IUFM pourrait nous aider. Ceux-ci dépendent des facultés maintenant, or la documentation et l'information s'y développent : c'est une discipline universitaire qui existe et certains professeurs comme Guy Pouzard l'enseignent depuis plusieurs années. D'ailleurs depuis 2002 le CAPES se rapporte aux sciences de l'information, il est donc possible que les formations des documentalistes évoluent dans ce sens là.

Elodie présente l'exemple de Danielle Courtoux qui propose une formation de 8 heures par classe (voir compte-rendu dans le supplément à l'US 647 de janvier 2007, p.3). A Créteil, on a obtenu 2 postes de documentalistes par collège

Une collègue fait remarquer que les séquences pédagogiques peuvent poser problème pour l'accueil des élèves en autonomie. Seule, dans un lycée de 1000 élèves, elle ne peut accomplir toutes les tâches et est obligée de faire des choix. Dans l'accueil quotidien intervient aussi une composante pédagogique très importante.

Vassilia répond que c'est bien pour cela qu'il faut revendiquer un poste pour douze classes au minimum et la création d'un corps d'aides documentalistes, réclamée par le SNES depuis de nombreuses années !. Cette deuxième demande ne doit pas être dissociée de la première et son but est d'accroître notre rôle pédagogique. De plus, ces personnels recrutés dans un corps de fonctionnaires disposeraient de perspectives d'évolution actuellement complètement inexistantes avec des contrats précaires tels que les CA (Contrats d'Avenir sans avenir...) et les CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi).

En ce qui concerne l'évaluation des compétences documentaires, il existe un logiciel : FREDI qu'une collègue de collège a expérimenté en 6^{ème}. Elle le trouve intéressant car il permet aux élèves de s'évaluer de façon autonome.

Une collègue de lycée professionnel évoque la réforme du Bac Pro en 3 ans dans laquelle on pourrait introduire la recherche documentaire. Rappelons que cette réforme ne saurait répondre aux besoins des jeunes et du pays et qu'elle fait courir le risque à la voie professionnelle initiale scolaire publique et laïque de disparaître. C'est pourquoi les syndicats enseignants du second degré de la FSU ont appelé tous les personnels de l'éducation nationale à se mobiliser, afin d'agir pour exiger le retrait des modifications imposées sur les structures pour la rentrée 2008.

3) ATELIERS « LIVRE NOIR »

Vassilia et Elodie distribuent les questionnaires qui aideront à constituer le « livre noir des documentalistes » basé sur les expériences de terrain.

La fin de matinée et le début d'après-midi seront consacrés à deux ateliers concernant la situation, dans les collèges (animé par Elodie) et dans les lycées (animé par Vassilia).

- BILAN COLLEGES

Dans notre académie, on trouve en général **un documentaliste par collège**. Dans notre groupe, deux personnes reçoivent de l'aide (CAE ou assistants d'éducation quelques heures par semaine), les établissements comportant de 176 à 570 élèves. Nous pensons qu'il est plus judicieux de demander un poste pour 300 élèves plutôt qu'un pour 12 classes, pour faciliter le travail en demi-groupe.

L'amplitude d'ouverture est de 30 heures (un seul poste), on ferme en général lors des séquences pédagogiques. Deux postes permettraient d'ouvrir 45 heures et peut-être pendant certaines séances, notamment si la configuration des lieux le permet.

Un seul collège de Haute-Marne pratique une véritable **politique documentaire**. Les autres ont tous un « projet CDI » présenté en CA.

La formation aux techniques documentaires est systématique en 6^{ème} : elle dure parfois toute l'année et parfois quelques séances : certains collègues ne viennent pas à l'intérêt d'une formation durant un an. Elle fait partie de l'emploi du temps ou est prise sur l'horaire des autres disciplines. Dans le collège de Haute-Marne, une ligne de recherche documentaire apparaît dans les bulletins scolaires et entre en compte pour le calcul de la moyenne. Une crainte tout de même : va-t-il falloir assister à tous les conseils de classe ? sans ISOE, pas question ! Est-ce réellement utile pour affirmer notre rôle pédagogique ? Le débat est ouvert !

En ce qui concerne la formation des professeurs à la recherche d'information, celle-ci se révèle souvent nécessaire. Le rôle de chacun devrait être mieux défini pour que nous sachions jusqu'où aller dans cette formation, et comment la mettre en œuvre.

Nous devrions avoir une **inspection spécifique**. Nous dépendons actuellement de l'inspection vie scolaire, qui gère également les CPE et les personnels de direction (alors que nous sommes des enseignants...). Nous estimons que notre inspecteur devrait s'occuper uniquement des documentalistes en disposant pour ce faire d'une formation spécifique et assister obligatoirement à une séquence pédagogique. Comment nous faire reconnaître comme enseignants si nos compétences pédagogiques ne sont pas évaluées ?

Les difficultés rencontrées par les collègues de collège sont surtout dues à un manque de reconnaissance de la part de toute la communauté scolaire, collègues et administration et une absence d'aide qui en découle. Il manque des moyens humains et financiers.

- BILAN LYCEES

On compte en général deux postes par lycée sauf dans un établissement où exerce un seul documentaliste pour 1100 élèves, un seul poste également en lycée professionnel. Un gros lycée a bien deux documentalistes mais sur deux sites. Le personnel d'aide se fait de plus en plus rare, on constate la présence de quelques CAE (20 à 26 heures/semaine), et plus rarement (2 fois), d'assistants d'éducation : le plus souvent nous sommes en compétition avec la vie scolaire pour obtenir leurs services.

Amplitude : De 30 h à 52 heures. Les CDI ferment le mercredi et le samedi matin alors qu'il y a des cours. Certains CAE, A-E et Personnels en réadaptation ouvrent le

CDI en responsabilité. Nous subissons une forte pression pour une plus grande ouverture car il n'y a souvent pas d'autres lieux pour le travail personnel : les foyers pour les élèves ne sont pas toujours accessibles et des salles de permanence sont rarement disponibles.

Il n'y a pas de réelle **politique documentaire** formalisée et officialisée sauf dans un lycée à Reims où le chef d'établissement a impulsé cette action.

Plusieurs projets sont en cours. Des projets de CDI existent mais restent élaborés par le seul prof- doc et restent confidentiels. C'est avant tout un outil pour l'enseignant-documentaliste. Dans l'ensemble les chefs d'établissement ne savent pas trop à quoi s'attendre, ils veulent garder la main sur ce qui se passe dans l'établissement. « Qu'est- ce- que c'est que ça ? » est une phrase souvent entendue.

Une collègue rappelle que l'an dernier, le proviseur stagiaire de son établissement devait faire une politique documentaire : cela faisait partie de sa formation et de celle des nouveaux chefs d'établissement de l'académie.

- Dans le LP : A l'initiative du documentaliste, avec l'accord de la direction, le projet CDI et projet documentaire ont été présentés en réunion plénière : axe ressources documentaires. Une réunion du conseil pédagogique sera consacrée aux ressources documentaires.

Remarque générale : Rappelons que le Snes a pris position contre la création du conseil pédagogique, refusant que cette structure ne constitue une hiérarchie intermédiaire pédagogique sous la tutelle du chef d'établissement, qu'elle n'élargisse, de fait, les compétences et les interventions des chefs d'établissement dans le domaine pédagogique, et qu'enfin ce ne soit un outil de remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants. Mais des instances officielles existent déjà pour parler de la politique documentaire et du rôle du professeur documentaliste (le CA, les conseils d'enseignement). Les bilans rédigés par les documentalistes ne servent pas à grand- chose, s'ils ne sont pas présentés en CA pour informer la communauté éducative y compris les parents. L'intérêt d'officialiser la politique documentaire est d'explicitier notre rôle. Dans le cas du LP, par exemple, la présentation au CA a suscité des demandes de collègues.

Formation

Tout le monde fait une formation de base aux 2nd mais elle ne touche pas toujours toutes les classes.

- LP : Classe de 3ème : Une formation sur l'orientation avec la COP a permis la validation du B2I. Tout le 1er trimestre les élèves de BEPAgricole ont pu bénéficier d'une formation documentaire en s'appuyant sur les programmes officiels². Il y a eu un problème de positionnement avec les collègues de lettres qui se sentent aussi qualifiés que nous pour mener cet enseignement. Qu'en est-il dans la formation des PLP de la connaissance de notre rôle ?

2 La discipline « documentation » figure dans le référentiel des BEPAgricoles, à raison de 30h / élève. Les contenus et les compétences attendues sont explicités dans le référentiel consultable sur le site ChloroFil.

- Lycée 1 : Le souhait est de systématiser la formation aux 2nd. Cela a pu se faire dans trois classes qui ont suivi 3 séances d'info-doc pour 9 classes envisagées : 1 séance questionnement + 1 BCDI et la bibliographie + 1 Internet. Les matières concernées étaient la SVT et l'ECJS. Mais comment contacter tous les profs de 2nd pour l'année prochaine ? A creuser : le CCF.
- Lycée 2 : 1 H pour les 2nd : c'est insuffisant. Les enseignants surtout en ECJS voudraient bien faire 3h. Mais comment faire avec 2 documentalistes pour un établissement sur 2 sites ? La formation en début d'année est bien utile mais il faudrait la reprendre en cours d'année pour faire régulièrement des piqûres de rappel. En 1^{ère}, on revoit les élèves en début de TPE pour leur présenter des fiches outils de méthodologie. Mais « Tout ça n'est que du saupoudrage, on colmate les brèches ».
- Lycée 3 : 1h pour 12 2nd. + selon les desiderata. En modules, les 2nd reviennent au CDI toute l'année. En 1^{ère} pour les TPE 1h de rappel (bibliographie). Puis cas par cas, groupe d'élève / groupe d'élève.
- Lycée 4 : Il n'est pas évident de trouver des créneaux pour la formation aux 2nd. On a utilisé la première heure de TPE cette année. Toutes les 2nd en demi-classe ont bénéficié d'une formation ONISEP sur l'heure de vie de classe. Mais il y a encore des classes qui passent au travers de la formation. « BCDI connaît pas » disent certains élèves comme s'ils n'avaient jamais reçu de formation au collège. C'est parce qu'en fait la formation n'est pas suffisante car en collège aussi, on peine à trouver des heures disponibles. A la pré- rentrée, tous les nouveaux visitent le CDI. Celui-ci est ensuite bloqué pendant 15 h par les TPE car il n'y a pas de salles informatiques en libre- accès pour les élèves qui veulent taper leur TPE sur traitement de texte.
- Lycée 5 : Formation en 1^{ère} heure de TPE 1^{ères}. Pour les autres quand un professeur vient travailler avec une classe et a prévenu la documentaliste, celle-ci prévoit une formation à BCDI (en général dans les filières STG, ST2S). Quand il y avait deux postes dans ce lycée, les documentalistes travaillaient en collaboration avec les collègues, depuis l'an dernier ceux-ci ne la sollicitent plus. Depuis que le second poste a été supprimé, la documentaliste a du renoncer aux formations systématiques en 2nd. Elle opère une sensibilisation pour une quinzaine de collègues ce qui a augmenté leur implication. Certains sont très surpris, ils découvrent notre travail. « Ah bon tout est dépouillé, mais c'est fou ! »

B2I :

N'est pas à l'ordre du jour dans les lycées...pour l'instant. Certains chefs d'établissement ne veulent pas en entendre parler.

Dans un lycée rémois la documentaliste est chargée d'évaluer l'item 4 : évaluation du B2I en rapport avec la recherche documentaire effectuée au CDI. Elle y passe beaucoup de temps car tous les élèves sont concernés.

Inspection

Depuis la rentrée aucune réunion d'enseignants documentalistes dans certains bassins (une dans les Ardennes). Pendant les 3 ans avec l'ex- inspecteur beaucoup de projets de mutualisations (dépouillement, échanges de pratiques) ont été lancés mais certains ont été abandonnés. La région compte 2 inspecteurs, 1 pour 2 départements qui s'occupent à la fois des CPE et des professeurs documentalistes.

Au sujet des postes vacants dans les Ardennes , on nous a répondu : « des personnels qui attendent de finir les vendanges vont postuler sur des postes de contractuels ». On a pu assister à des Inspections en juin quand il n'y a plus d'élève en lycée, un mercredi après-midi. En lycée, les inspecteurs ne veulent pas voir de séances pédagogiques alors qu'en collège c'est demandé.

En vrac, conseils des inspecteurs « mettez un livre en facing pour donner envie de lire », « enlevez les bd du coin lecture, ça les incite à ne lire que ça », « achetez des miroirs pour pouvoir surveiller les élèves entre les rayons », « mettez des plantes vertes » « mettez des Arlequins pour inciter les élèves à lire ».

Difficultés

- Non- reconnaissance de notre statut d'enseignant (collègues, vie scolaire) : tout par de là. Certains participent aux réunions de direction toutes les semaines. Ils apprécient de pouvoir expliquer leurs actions et d'obtenir les informations nécessaires (réunions avec COP, CPE, gestionnaire, direction).
- Répondre aux attentes de tout le monde
- Pas d'aide- documentaliste et manque de moyens financiers. Travail à minima lorsqu'on est seul.
- Pas de budgets CDI dans un collège, la réponse de l'administration est : « on passe les commandes, on verra si elles sont honorées ! ». De très vives disparités. On est à la merci du bon vouloir du chef d'établissement et du gestionnaire.
- Multiplication des tâches et donc arbitrages incessants entre la gestion et la pédagogie. La nature du travail a changé. Les modes de gestion documentaire et de recherche ont changé.
- Paiement des HS : Une documentaliste a accompagné un voyage scolaire, la collègue a touché toutes les heures supplémentaires.....

EN CONCLUSION

Vassilia rappelle la nécessité d'une forte mobilisation pour défendre la profession et surtout son rôle pédagogique. Elle nous demande de constituer un groupe de réflexion académique. A l'issue du stage, 9 collègues se sont portés volontaires pour constituer un collectif « Champagne- Ardenne ». Vassilia rappelle les adresses du site www.snes.edu/docs/spip et de la liste de diffusion ossantre sur laquelle on peut s'inscrire en envoyant un mail à documentalistes@snes.edu.

Nous la remercions de sa venue. Elle nous remercie à son tour pour ce stage dynamique et constructif.

Compte- rendu établi par B.Lopez et E.Cutrona, S3 de Reims et par Vassilia Margaria, S4.